

**PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 02 JUILLET 2018**

Date de convocation : 27 juin 2018

Date d'affichage : 27 juin 2018

Membres en exercice : 23

Présents : Mme SELLEM Lucie, Maire, Mr GAUDART Franck, Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mme CABOUX Axelle, Mme DUCHEMIN Cécile, Mr VERMILLON Gilles, Mme CUCINIELLO Jessica, Mme SOREL Isabelle, Mme GUYOT-FISCHER Evelyne, Mr DE ALMEIDA José, Mme BOUGERET Florence, Mr CAHAREL Brice, Mr LEGRAS Olivier, Mr HENTGES Guy,

Absents excusés : Excusé(s) ayant donné procuration Mme MARTIN NIZIOL Caroline à Mme SELLEM Lucie, Mme CAMOU LOPEZ Camille à Mme BOISSEAU BRETECHER Cécile, Mme DARMON Monique à Mr LHUISSIER Jean-Pierre, Mr DUVERNEUIL Jean-Jacques à Mr GAUDART Franck, Mme PHILIPPE Sandrine à Mme BOUGERET Florence, Mr THOMASSET Ghislain à Mr LEGRAS Olivier, Mr CATHY Gérard à Mme GUYOT-FISCHER Evelyne

Absent : Mr PRADEL Angelin

Nombre de votants : 22

Secrétaire : A été nommé(e) secrétaire : Jean-Pierre LHUISSIER

L'an deux mille dix-huit, le 02 juillet à 20h40, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame SELLEM Lucie, Maire.

Approbation du procès-verbal du 09 avril, pas de lecture

Approbation de l'ordre du jour : **VOTE : 22 voix POUR à l'unanimité.**

Mr GAUDART présente le projet de modification du PLU.

Délibération n°18-025 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, arrête le projet de révision « allégée » du PLU

Délibération n°18-026 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le maire à signer les actes liés à l'acquisition des parcelles AA32 et AA34.

Mr LEGRAS demande si l'entretien de la parcelle boisée a été évalué en termes de coûts et de besoins humains.

Mr GAUDART précise que des travaux d'élagage seront à prévoir. Ils sont évalués entre 1000 et 1500 euros selon l'intervention.

Mr LEGRAS demande comment se fera l'accès à cette parcelle.

Mr GAUDART précise qu'une servitude de passage est envisagée, permettant un cheminement entre la voie rouge et la route de Chartres.

Mme SELLEM précise que cette parcelle est à l'abandon depuis une dizaine d'années environ. Des travaux d'élagage seront nécessaires au début mais ne seront pas à renouveler tous les ans. La création d'une sente permettant un accès direct à la voie Rouge depuis la Route de Chartres est intéressante pour les habitants des Bigarreux.

Délibération n°18-027 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention d'aide financière liant le Conseil départemental et la Commune dans le cadre de l'acquisition des parcelles AA32 et AA34.

Délibération n°18-028 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, par **22 voix POUR**, autorise Madame le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt avec Monde en Marge, Monde en Marche dans le cadre de la construction de logements locatifs situés au 14 route de Chartres, et tous les documents afférents à ce dossier,

Délibération n°18-029 : Sur proposition de Madame Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par **22**

voix POUR, adopte la décision modificative n°1 au budget commune 2018 (M14),

Délibération n°18-030 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, fixe la tarification des manifestations municipales récurrentes,
Mme BOUGERET précise que cela va simplifier l'organisation des manifestations puisque les tarifs seront établis à l'avance.

Délibération n°18-031 : Sur proposition de Monsieur Franck GAUDART, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le rapport de la CLECT,

Délibération n°18-032 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service commun « systèmes d'information » de la CPS et de tout document s'y rapportant,

Ouverture de séance à 21h20

Reprise de séance à 21h38

Délibération n°18-033 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-Adjoint à l'enfance, le Conseil municipal, par 19 voix POUR, 3 abstentions (LEGRAS-HENTGES-THOMASSET) adopte la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée 2018-2019,

Mr LEGRAS fait une remarque d'ordre général, regrettant le manque de pédagogie de précédent gouvernement et l'opportunité de l'actuel pour revenir sur une réforme qui était basée sur des études de chronobiologie pour établir les rythmes des enfants. Le groupe GUS refuse de voter en faveur de la suppression de cette réforme, et s'abstiendra.

Mme BOISSEAU BRETECHER précise que ce vote est surtout lié à la volonté des enseignants et des parents suite à la concertation organisée. Elle précise que les élus sont très déçus de ce retour à 4 jours mais respectent le choix démocratique. Une ouverture positive avec le plan mercredi se met en place. Le souhait est que cela soit travaillé et ce, dès le retour des vacances de la Toussaint.

Mme SELLEM tire un bilan positif sur ce qui a été mis en place sur la commune dans le cadre des NAP. Beaucoup d'apprentissages ont pu se développer, notamment pour les agents dans les manières de travailler avec une ouverture sur le milieu associatif et l'intervention de bénévoles de la commune. Un travail sur le plan mercredi sera mené de façon à poursuivre cette ouverture pour les enfants. Il est déjà enregistré des retours positifs de la part des familles sur ce qui est proposé par la commune sur les mercredis, avec les différentes formules et notamment le travail sur des projets en demi-journée. Les tarifs seront adaptés au plus bas pour les familles en fonction des financements du dispositif « Plan mercredi ».

Délibération n°18-034 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-Adjoint à l'enfance, le Conseil municipal, par 19 voix POUR, 3 abstentions (LEGRAS-HENTGES-THOMASSET) fixe les tarifs en lien avec le changement des rythmes scolaires pour la rentrée 2018 et crée un tarif pour le transport scolaire

Délibération n°18-035 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-Adjoint à l'enfance, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve le bilan d'activité et le projet de fonctionnement du Relais Assistants Maternels

Délibération n°18-036 : Sur proposition de Madame Cécile BOISSEAU-BRETECHER, Maire-Adjoint à l'enfance, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, approuve l'actualisation du projet éducatif global de l'ensemble des structures d'accueil de Gometz le Châtel

Délibération n°18-037 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion à l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire avec le CIG de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France

Délibération n°18-038 : Sur proposition de Lucie SELLEM, Maire, le Conseil municipal, par 22 voix POUR, autorise Madame le Maire à signer la convention relative à l'intervention d'un médecin pour une mission de médecine préventive avec le CIG de la Grande Couronne sur la période 2018-2021

Le Maire précise qu'aucune décision du Maire n'a été prise dans le cadre de sa délégation (article L2122-22 du CGCT).

Le conseil est clos à 22h00
Parole est donnée au public.
La séance est levée à 22h00.

A Gometz le Châtel, le 02 juillet 2018.

Le Maire,

Lucie SELLEM

